



Contrat de Convergence et de Transformation de la MARTINIQUE

2019-2022

Axe III – ATTRACTIVITÉ ET ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

SOMMAIRE

Objectif 1 : Augmenter la résilience face aux risques naturels

3-1-1-1 Quartiers adaptés aux risques naturels -----	3
3-1-1-2 Amélioration résilience bâtiments publics -----	6
3-1-1-3 Plan Séisme Antilles -----	9
3-1-1-4 Étude marché salle de confinement -----	12

Objectif 2 : Renforcer la lutte contre les trafics et améliorer la sécurité routière

3-2-1-1 Iguana -----	14
3-2-2-1 Étude psycho-sociologique accidentologie -----	17
3-2-2-2 Actions sécurité innovantes -----	20
3-2-2-3 Piste sport mécanique -----	23

Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité du territoire

3-3-1-1 Aéroport Basse-Pointe -----	25
3-3-2-1 THD Numérique -----	29

Objectif 4 : Dynamiser les ZAE et les centres-bourgs

3-4-1-1 Revitalisation des ZAE -----	32
3-4-2-1 Aménagement des centres-bourgs -----	35
3-4-2-2 Politique de la ville ingénierie et action -----	39

Objectif 5 : Assurer la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement

3-5-1-1 Plan Eau DOM -----	43
3-5-2-1 Outils de gouvernance Eau & Assainissement -----	47

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-1-1-1

"Conception et construction de quartiers adaptés aux risques naturels, dont les risques littoraux et pouvant accueillir des sinistrés climatiques"

Résumé du projet :

Sur la commune du Prêcheur, le projet consiste à préparer les conditions pour développer un nouveau quartier résilient aux risques. Il s'agit de préparer et d'accompagner la construction d'une école-refuge, de proposer des solutions d'habitat attractives pour les populations exposées, de commencer l'aménagement et la viabilisation des sites d'habitat futurs, de proposer des aménagements pour éviter l'installation de nouvelles populations dans les quartiers menacés tout en réalisant un travail de mémoire sur cet espace, et de capitaliser sur cette expérimentation pour en reproduire la démarche.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Projet Assises (O/N) : **Si oui, n° du Projet Assises :** 3.3.2

Thème

- Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)
- Logement/foncier

Priorité pour le territoire : 1

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Commune du Prêcheur

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

PUCA (DGALN)
DEAL (SLVD, SREC, SPEB)
CTM (FRAFU)

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

À l'échelle mondiale, certaines populations sont fortement menacées ou d'ores et déjà touchées de manière massive et dramatique par le changement climatique. L'ensemble des occupants des franges littorales peuvent être concernés par les effets du recul du trait de côte et les risques de submersion. Face à cette problématique, un appel à idées « Imaginer le littoral de demain » a été lancé par le Ministère en charge du développement durable en 2015, visant à faire émerger des stratégies innovantes et des nouvelles modalités d'intervention pour le réaménagement des zones côtières dans une logique d'expérimentation.

La commune littorale du Prêcheur, dont plusieurs quartiers sont très proches du trait de côte, a accueilli cette mission en 2015-2016. La mission a proposé l'édification de petites unités urbaines en haut de chaque morne dominant composé de trois entités : un équipement public-refuge, des groupes d'habitat pouvant inclure plusieurs typologies en privilégiant l'individuel ou l'individuel groupés, et pouvant intégrer des activités, de l'artisanat, des jardins partagés...

Par ailleurs, le lahar subi en janvier 2018, a confirmé le nécessaire déplacement, à terme, de plusieurs centaines d'habitants, notamment dans le quartier des Abymes.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à entamer cette relocalisation, en commençant par dédoubler le tissu urbain sur un quartier bien défini (cf. illustration), dans une démarche de coproduction avec les habitants et les acteurs locaux.

Il est proposé d'entamer la conception et la construction de l'école-refuge, tout en travaillant sur le déplacement de l'habitat avec les habitants.

L'idée est de rendre attractive la solution de déplacement des populations concernées : les besoins des populations concernées seront prises en compte pour proposer des solutions de relogement adaptées. En particulier, au-delà de la simple relocalisation des constructions, le projet comportera une part d'innovation dans la construction, basée sur les fondements de la culture architecturale antillaise et la diversification des techniques constructives (notamment pour valoriser les ressources locales).



OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Préparer les conditions pour développer d'un nouveau quartier résilient aux risques :

- préparer et accompagner la construction d'une école-refuge,
- proposer des solutions d'habitat attractives pour les populations exposées,
- commencer l'aménagement et la viabilisation des sites d'habitat futurs,
- proposer des aménagements pour éviter l'installation de nouvelles populations dans les quartiers menacés tout en réalisant un travail de mémoire sur cet espace,
- capitaliser sur cette expérimentation pour en reproduire la démarche.

Indicateurs d'évaluation :

- Capacité d'accueil de la nouvelle école (nombre d'élèves)

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 725 000 €

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- La phase 1(étude et AMO école-refuge, étude habitat) est déjà réalisée. Le projet consiste à réaliser la phase 2 : **aménagement foncier, viabilisation, études opérationnelles : 725 000 €**

		Année 1(2018)	Année 2 (2019)	Année 3 (2020)	Année 4 (2021)	Coût total 2019-2021
Coût État (P 123)	Investissement					120 000 €
	Fonctionnement					
Coût Partenaires (CTM)	Investissement					180 000 €
	Fonctionnement					
Coût FEDER	Investissement					375 000 €
	Fonctionnement					
Coût Ville	Investissement					50 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					725 000 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action : 4 ans.

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022															
Projet																			

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-1-1-2

"Amélioration de la résilience des bâtiments publics face aux risque sismique"

Résumé du projet :

Les établissements d'enseignement actuellement ciblés par le plan séisme Antilles ne pouvant convenir pour de longues durées d'hébergement, il conviendrait de renforcer également d'autres bâtiments municipaux en capacités d'accueillir une population relativement nombreuse, gymnases par exemple, ou un PC de crise, bâtiment municipal par exemple. Seront également ciblés les bâtiments appartenant à la CTM et pouvant constituer, en cas de risques, d'abris d'urgence pour la population.

Le projet vise à établir un inventaire de l'existant (locaux à vocation d'abris d'urgence, PC, ...), et mettre en place un plan de confortements parasismiques et paracycloniques afin de disposer à terme, dans chaque commune de bâtiments résistants en mesure d'accueillir des populations en situation de crise.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Autre projet, méritant de figurer dans les annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres de solutions et de la transformation »

Projet Assises (O/N) : **Si oui, n° du Projet Assises :** 5.1.13

Thème

- **Sécurité**
- Autre (à préciser) : **BTP, Construction**

Priorité pour le territoire : 1

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

DEAL Martinique – Service Risques, Energie, Climat
CTM, collectivités, divers porteurs

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités, Préfecture, CTM, ...

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Service instructeur : DEAL / SREC + CTM

La qualité de la construction porte des enjeux multiples, tels que garantir une sécurité, un confort, une accessibilité des bâtiments aux usagers et d'organiser la filière du BTP pour maintenir son marché.

Par ailleurs, la réglementation actuelle ne permet pas forcément de garantir un niveau de sécurité minimal lors d'un cyclone notamment. Sur ce dernier sujet, il convient de développer une réflexion sur les façons de concevoir pour se prémunir du risque cyclonique.

Dans ce cadre, parler de qualité construction c'est évidemment parler du respect des normes et des pratiques de mise en œuvre mais aussi résilience du bâti face à des événements exceptionnels sur un territoire particulièrement contraint. L'exemple de la reconstruction de Saint-Martin doit interpeller et il devient urgent de mettre la construction au centre des stratégies d'aménagement. Cela doit s'accompagner par une nouvelle posture, sur les normes, leur mise en œuvre sur un territoire comme la Martinique, afin de protéger la population et de faire de la Martinique un territoire d'excellence en la matière.

DESCRIPTIF DU PROJET

Pour la Martinique, la protection de la population vis-à-vis des risques naturels tels que les séismes et les cyclones est au cœur de notre priorité. Il faut s'assurer de l'existence de locaux à vocation d'abris d'urgence qui soient pérennes. Un appui technique et opérationnel sera apporté aux communes pour s'assurer du bon état de ces abris.

Compte-tenu de la faible résilience actuelle des communes (manque d'hébergements d'urgence et de PC de crise parasismiques et paracyclonique), lancer un inventaire de l'existant et mettre en place un plan de confortements parasismiques et paracycloniques visant à disposer, à terme, dans chaque commune de bâtiments résistants en mesure d'accueillir des populations en situation de crise.

Les établissements d'enseignement actuellement ciblés par le plan séisme Antilles ne pouvant convenir pour de longues durées d'hébergement, il conviendrait de renforcer également d'autres bâtiments municipaux en capacités d'accueillir une population relativement nombreuse, gymnases par exemple, ou un PC de crise, bâtiment municipal par exemple.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Etablir un inventaire de l'existant (locaux à vocation d'abris d'urgence, PC, ...)
- Mettre en place un plan de confortements parasismiques et paracycloniques visant à disposer, à terme, dans chaque commune de bâtiments résistants en mesure d'accueillir des populations en situation de crise

Indicateurs d'évaluation :

- Inventaire des bâtiments de l'État réalisé (OUI/NON)
- Plan de confortement parasismique et paracyclonique réalisé (OUI/NON)

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 12 100 000 €

Coût études préalables sur les bâtiments de l'Etat : 50 000 €

Coût études préalables sur les bâtiments communaux : 50 000 €

Coût des travaux de confortement parasismiques : 12 000 000 € (dont 5 M€ financés par FPRNM sur 3 ans)

Les coûts estimatifs des projets listés ci-avant sont repris dans le tableau synthétique joint en annexe.

		Année 1	Année 2	Année 3	Année	Coût total
Coût État BOP 723 et FPRNM (valorisés)	Investissement					12 050 000 € (valorisés)
	Fonctionnement					
Coût CTM	Investissement					50 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					12 100 000 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action : 4 ans

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet																

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-1-1-3

"Amélioration de la résilience du territoire grâce au plan séisme Antilles"

Résumé du projet :

Le projet consiste à mettre en œuvre la phase 2 du plan Séisme Antilles afin de :

- Protéger les bâtiments contre les effets d'un séisme majeur,
- Protéger les élèves pendant leur scolarité,
- Améliorer la résilience du bâti en Martinique,
- Créer des lieux pouvant servir de refuge au plus près des populations,
- Soutenir l'activité du secteur du BTP.

Il s'agit d'appuyer les communes (écoles), le SDIS, les bailleurs sociaux (logements sociaux) et la CTM (collèges et lycées) pour la réalisation d'opérations de confortement ou de construction parasismique.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Projet Assises (O/N) : N **Si oui, n° du Projet Assises :**

Thème

- Sécurité
- Autre (à préciser) : **BTP, Construction**

Priorité pour le territoire : 1

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

DEAL – SREC et CTM

Collectivités locales, bailleurs sociaux, SDIS,...

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Communes (écoles primaires et maternelles), CTM (collèges et lycées), Collectivités, Préfecture, bailleurs sociaux, SDIS,...

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La phase 2 du PSA a été lancée en conseil des ministres du 27 juillet 2016 avec l'ambition d'amplifier le rythme d'avancement des opérations de confortement parasismique.

Le Gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion au plan Séismes Antilles, en étroite concertation avec les collectivités territoriales des Antilles et les acteurs de la prévention du risque sismique.

Pour la période 2016-2020, l'État prévoit de mobiliser 450 millions d'euros, soit une augmentation de 30 % par rapport à la première phase du plan. Ces crédits seront mobilisés prioritairement pour les travaux de confortement ou de reconstruction des bâtiments les plus exposés au risque.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à mettre en œuvre la phase 2 du plan Séisme Antilles afin de

- Protéger les bâtiments contre les effets d'un séisme majeur,
- Protéger les élèves pendant leur scolarité,
- Améliorer la résilience du bâti en Martinique,
- Créer des lieux pouvant servir de refuge au plus près des populations,
- Soutenir l'activité du secteur du BTP.

Il s'agit d'appuyer les communes, le SDIS, les bailleurs sociaux et la CTM pour la réalisation d'opérations de confortement ou de construction parasismique.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de bâtiments confortés (établissements scolaires, logements, bâtiments stratégiques)

Plan de financement :

- 62 M€ environ dont CTM 14 M€ et Etat : 28,8 M€
- 60 % du FPRNM et de l'État pour les écoles, collèges et lycées
- 6,5 million d'euros par an du FPRNM pour les SDIS et logements sociaux
- 40 % du FEDER et CTM sans plafond pour les écoles, collèges et lycées

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 60 473 332 €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année	Coût total
Coût État (FPRNM)	Investissement					28 873 332 €
	Fonctionnement					
Coût CTM	Investissement					14 000 000 €
	Fonctionnement					
Coût FEDER	Investissement					17 600 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					60 473 332 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

oui, en totalité oui Non

Durée totale de l'action : 4 ans

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022															
Projet																			

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-1-1-4

"Etude de marché pour un ensemble architectural de type salle de confinement dans des édifices publics et privés"

Résumé du projet :

Le projet consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité préalable et d'opportunité pour la conception et la fabrication de salles de confinement en cas de risque majeur de type séisme et ce notamment dans les bâtiments publics.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Autre projet, méritant de figurer dans les annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres de solutions et de la transformation »

Projet Assises (O/N) : O **Si oui, n° du Projet Assises : 5.1.19**

Thème

- **Sécurité**
- Autre (à préciser) : **BTP, Construction**

Priorité pour le territoire : 2

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

SEKIRIT'LI

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités, Préfecture, CTM, ...

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La qualité de la construction porte des enjeux multiples, tels que garantir une sécurité, un confort, une accessibilité des bâtiments aux usagers et d'organiser la filière du BTP pour maintenir son marché.

Par ailleurs, la réglementation actuelle ne permet pas forcément de garantir un niveau de sécurité minimal lors d'un cyclone notamment. Sur ce dernier sujet, il convient de développer une réflexion sur les façons de concevoir pour se prémunir du risque cyclonique.

Dans ce cadre, parler de qualité construction c'est évidemment parler du respect des normes et des pratiques de mise en œuvre mais aussi résilience du bâti face à des événements exceptionnels sur un territoire particulièrement contraint. L'exemple de la reconstruction de Saint-Martin doit interpeller et il devient urgent de mettre la construction au centre des stratégies d'aménagement. Cela doit s'accompagner par une nouvelle posture, sur les normes, leur mise en œuvre sur un territoire comme la Martinique, afin de protéger la population et de faire de la Martinique un territoire d'excellence en la matière.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à développer, concevoir et fabriquer des salles de confinement en cas de risque majeur de type séisme et ce notamment dans les bâtiments publics.

Ces salles se comporteraient comme des îlots de survie au sein desquels les individus pourraient se réfugier en cas de survenue de risque majeur.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Etude de faisabilité préalable et d'opportunité nécessaire avant toute décision de mise en œuvre

Indicateurs d'évaluation :

- Etude de faisabilité réalisée (OUI/NON)

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 40 000 €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année	Coût total
Coût État (BOP 123)	Investissement					20 000 €
	Fonctionnement					
Coût CTM	Investissement					20 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					40 000 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

- oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action :

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022															
Projet																			

MARTINIQUE

FICHE PROJET n°3-2-1-1

TITRE
"IGUANA"

Résumé du Projet :

Le projet Iguana est un projet de coopération technique opérationnelle régionale. Il s'agit d'utiliser le caractère interministériel de l'antenne OCRIS Caraïbe afin de consolider un réseau de professionnels de la répression du trafic de stupéfiants dans la zone.

- A travers ce réseau, animer des réunions sur des cibles d'intérêt régional impactant plusieurs pays par leurs activités criminelles.
- Forger ensemble un diagnostic partagé de l'état de la menace, afin d'y répondre.
- Renforcer le travail commun à travers des exercices ou des échanges de personnels.
- Actions concrètes dans les pays ciblés, séminaires d'échange, production de rapports.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- Autre projet, méritant de figurer dans les annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres de solutions et de la transformation »
- Proposition de modification législative ou réglementaire

Projet Assises (O/N) : O

Si oui, n° du Projet Assises : 5.3.3

Thème

Sécurité

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

A compléter

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

A compléter en précisant si partenariat financier ou autre

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les territoires français en Caraïbe sont au cœur d'une zone de transit de la drogue. Les connexions logistiques et les mouvements de marchandises, de personnes et de capitaux, entre ces territoires et la métropole, sont autant de paramètres déterminants pour les organisateurs de trafic de stupéfiants. Ces îles forment à la fois une plateforme de rebond pour la cocaïne produite en Amérique du sud mais aussi un point d'entrée pour la résine de cannabis en Caraïbe. Ces deux produits sont au centre d'un processus de troc. Enfin la mer délimite les frontières tout en créant un espace de circulation pour les produits de contrebandes. L'économie souterraine des pays de la zone sont intimement connectées.

DESCRIPTIF DU PROJET

Solution: Le projet Iguana est un projet de coopération technique opérationnelle régionale. Il s'agit d'utiliser le caractère interministériel de l'antenne OCRTIS Caraïbe afin de consolider un réseau de professionnels de la répression du trafic de stupéfiants dans la zone.

- A travers ce réseau, animer des réunions sur des cibles d'intérêt régional impactant plusieurs pays par leurs activités criminelles.
- Forger ensemble un diagnostic partagé de l'état de la menace, afin d'y répondre.
- Renforcer le travail commun à travers des exercices ou des échanges de personnels.
- Actions concrètes dans les pays ciblés, séminaires d'échange, production de rapports.

Portée: un plan stratégique et opérationnel, piloté au plus près du terrain pour concrétiser l'échange d'information opérationnelle par des résultats tangibles en matière d'interceptions maritimes, de démantèlement de réseaux à travers nos enquêtes et obtenir une image toujours plus fidèle de l'état du trafic dans la zone. Au bénéfice des populations et d'état en souffrance, comme la Dominique, fortement impactée par le passage des cyclones et dont le territoire pourrait ouvrir des perspectives aux trafiquants. Avec l'implication de tous les acteurs de la zone.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Montage : Sur une durée de trois ans afin d'assurer la continuité dans l'action, pour un montant de 225 000 € sur cette période, avec l'appui logistique du CIFAD sur Fort de France et l'implication des ASI, de nos partenaires étrangers des pays cibles, des services impliqués dans l'AEM.

Indicateurs d'évaluation :

COÛT DU PROJET (HT, en €) 160 000 €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année	Coût total
Coût État (valorisé)	Investissement					160 000 €
	Fonctionnement					
Coût Partenaires	Investissement					
	Fonctionnement					
Coût	Investissement					
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					160 000 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

- oui, en totalité,
 oui, à hauteur de
 Non

Durée totale de l'action :

.....

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	AE															

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-2-2-1

**"Réaliser une étude psycho-sociologique
afin de bien comprendre les comportements accidentogènes**

Résumé du projet :

Le projet consiste à réaliser une étude permettant de mettre en évidence les causes racines des comportements accidentogènes afin de définir les solutions les plus adaptés.

Les derniers éléments d'étude psycho-sociologiques datent de 2006 et ne sont donc plus d'actualité ne prenant pas en compte les mutations sociétales de la société martiniquaise.

Il s'agit de mieux comprendre les origines afin d'apporter les réponses appropriées notamment en termes de communication autour de la sécurité routière.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Projet Assises (O/N) : **Si oui, n° du Projet Assises : 5.2.1**

Thème

- Sécurité

Priorité pour le territoire : 2

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

ETAT

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités, Préfecture, CTM, ...

Acteurs de la sécurité routière

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La sécurité routière est un enjeu prioritaire de l'État au niveau national, mais aussi en Martinique.

Ces dernières années, l'action collective ainsi que la responsabilisation des usagers ont été bénéfiques. Pour autant, des comportements inappropriés se manifestant par des vitesses excessives, l'alcoolémie ou encore le non port du casque, sont encore à l'origine d'accidents graves et de drames humains.

C'est pourquoi la sensibilisation est au centre de l'action publique afin de lutter efficacement contre les comportements rencontrés.

La Martinique s'est dotée en 2016 d'un document général d'orientation fixant le cadre stratégique de l'action de l'Etat et de ses partenaires.

Pour une mise en œuvre efficace de la politique de sensibilisation, une connaissance approfondie des problématiques comportementales s'impose.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à réaliser une étude permettant de mettre en évidence les causes racines des comportements accidentogènes afin de définir les solutions les plus adaptées.

Les derniers éléments d'étude psycho-sociologiques datent de 2006 et ne sont donc plus d'actualité ne prenant pas en compte les mutations sociétales de la société martiniquaise.

Il s'agit de mieux comprendre les origines afin d'apporter les réponses appropriées notamment en termes de communication autour de la sécurité routière.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Etude de faisabilité préalable et d'opportunité nécessaire avant toute décision de mise en œuvre

Indicateurs d'évaluation :

- Etude réalisée : OUI/NON

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 120 000 €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année	Coût total
Coût État (BOP 207)	Investissement					60 000 € (valorisés)
	Fonctionnement					
Coût CTM	Investissement					60 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					120 000 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action : 4 ans

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022													
Projet																	

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-2-2-2

"Lancer des actions innovantes de prévention et de sensibilisation en matière de sécurité routière"

Résumé du projet :

Le projet consiste à lancer des actions innovantes de prévention et sensibilisation à la sécurité routière, notamment des actions à destination du jeune public par voie numérique ayant pour objectif de définir un CONCEPT/MESSAGE innovant en matière de sécurité routière.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Autre projet, méritant de figurer dans les annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres de solutions et de la transformation »

Projet Assises (O/N) : **Si oui, n° du Projet Assises : 5.2.4 et 5.2.5**

Thème

- **Sécurité**

Priorité pour le territoire : 2

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

DEAL

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités, Préfecture, CTM, ...
Acteurs de la sécurité routière

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La sécurité routière est un enjeu prioritaire de l'Etat au niveau national, mais aussi en Martinique.

Ces dernières années, l'action collective ainsi que la responsabilisation des usagers ont été bénéfiques. Pour autant, des comportements inappropriés se manifestant par des vitesses excessives, l'alcoolémie ou encore le non port du casque, sont encore à l'origine d'accidents graves et de drames humains.

C'est pourquoi la sensibilisation est au centre de l'action publique afin de lutter efficacement contre les comportements rencontrés.

La Martinique s'est dotée en 2016 d'un document général d'orientation fixant le cadre stratégique de l'action de l'Etat et de ses partenaires. La mise en oeuvre efficace de la politique de sensibilisation s'appuie notamment sur des démarches innovantes au plan de la communication.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à lancer des actions innovantes de prévention et sensibilisation à la sécurité routière, notamment des actions à destination du jeune public par voie numérique ayant pour objectif de définir un CONCEPT/MESSAGE innovant en matière de sécurité routière.

Le concept serait de « donner la main » à la population Martiniquaise comme étant le propre acteur de sa sécurité routière. Les jeunes sont la cible principale en matière de communication.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Il s'agira de réaliser sur une période courte de 12 mois un ensemble d'actions :

- Salon de la sécurité routière,
- Identifier des ambassadeurs locaux de la sécurité routière,
- Election du « roi/reine » de la sécurité routière,
- Campagne de communication coordonnée sur les réseaux sociaux par une agence spécialisée,
- Organisation d'un jeu-concours autour de la sécurité routière à destination du grand public.

Indicateurs d'évaluation :

Indicateur de réalisation :

- nombre d'actions soutenues
- nombre d'ambassadeurs locaux de la sécurité routière mis en place

Indicateurs d'impact :

- évolution du nombre de décès sur la période du CCT 2019-2022 (%)

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 400 000 €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année ...	Coût total
Coût État BOP 207 (valorisés)	Investissement					350 000 € (valorisés)
	Fonctionnement					
Coût Partenaires (CTM)	Investissement					50 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					400 000 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action : 4 ans

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022														
Projet																		

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-2-2-3

"Réalisation d'une piste de sport mécanique à Carrère au Lamentin"

IDENTIFICATION

Type de projet

- Autre projet, méritant de figurer dans les annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres de solutions et de la transformation »

Projet Assises (O/N) :

Si oui, n° du Projet Assises :

Thème

- Jeunesse/sport/vie associative
- Sécurité

Priorité pour le territoire : 1

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Collectivité Territoriale de Martinique

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Etat, CACEM

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le projet consiste en l'aménagement d'une piste de sports mécaniques permettant d'accueillir des engins motorisés (auto et moto) pour des départs-arrêts.

Dans une optique d'amélioration de la sécurité routière, cet équipement sera à la fois un espace de loisirs, de compétition, de formation et de sensibilisation à la sécurité routière.

DESCRIPTIF DU PROJET

L'aménagement comprend :

- La construction en enrobé d'une piste d'environ 800 m de long et 12m de large en ligne droite, avec raquette de retournement,
- La réalisation d'une zone d'accueil des spectateurs de type bute engazonnée et d'une zone de stationnement,

- La mise en place d'un grillage entre la zone spectateurs et la piste,
- La mise en place d'un dispositif de retenue de type glissière métallique de sécurité de part et d'autre de la piste,
- La mise en place d'une protection avec des matériaux absorbant les chocs le long de ces dispositifs de retenue,
- La réalisation d'une clôture autour de l'ensemble du site,
- La réfection en béton de l'accès existant.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Améliorer la sécurité routière, diminuer le taux d'accident des motos.

Indicateurs d'évaluation :

- Etudes préalables réalisées : OUI/NON

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 400 000 €

Les coûts estimatifs du projet global sont les suivants :

- Phase études : 0,4 M€ HT
- Phase travaux : 5,25 M€ HT (PM), hors CCT)

Le CCT accompagnera uniquement la phase « études ».

		Année 1	Année 2	Année 3	Année	Coût total
Coût État (BOP 123)	Investissement					200 000 €
	Fonctionnement					
Coût CTM	Investissement					200 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					400 000 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action :

Etudes : 12 mois

Travaux : 4 mois

Déclinaison du projet	2018	2019	2020	2021												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	0,02	0,03	5,7													

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-3-1-1

"Construction d'un aérodrome à Basse-Pointe"

Résumé du projet :

Le projet vise à construire un aérodrome sur le territoire de la commune de Basse-Pointe, dans le Nord de la Martinique, dans le triple objectif de :

- proposer une alternative à l'aéroport du Lamentin
- redynamiser le Nord de la Martinique
- repositionner le Nord de la Martinique à l'échelle du territoire.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Projet Assises (O/N) : O **Si oui, n° du Projet Assises : INVEST 5**

Thème

- Transports/infrastructures

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CTM

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le Nord de la MARTINIQUE demeure peu peuplé comparativement aux régions Centre et Sud de l'île, avec de surcroît un recul démographique annuel de l'ordre de -1,1% depuis une dizaine, et dont les prévisions n'annoncent pas une inversion de la tendance pour les prochaines années.

Ainsi cette partie de la Martinique Nord doit faire face à des défis humains et économiques : défis humains liés au renforcement de son attractivité ; et défis économiques liés à une inévitable remise en question de la culture de la banane et des métiers de la pêche et une diversification des activités d'affaires.

Service instructeur : CTM

Une contribution essentielle à l'aéronautique en Martinique

Il est important de signaler que mis à part le site du LAMENTIN (aéroport actuel), sur toute la MARTINIQUE, seule la zone de BASSE-POINTE présente les caractéristiques permettant d'implanter une piste pour l'aviation générale.

La MARTINIQUE dispose ainsi d'un unique aéroport ouvert à la circulation publique : celui de FORT-DE-FRANCE/LE LAMENTIN (aéroport Aime CESAIRE).

Des écoles de pilotage y sont présentes, tandis que les petits, moyens, et gros porteurs commerciaux cohabitent en se partageant les pistes.

Ainsi un aérodrome sur le territoire de BASSE-POINTE proposera des pistes dédiées aux petits et moyens porteurs, mais qui seront également exploitables par les aéroclubs et écoles de pilotage, et par d'autres activités aéroportuaires et aéronautiques, telles celles autour de l'hélicoptère, la haute-voltage, le parachutisme, etc.. .

Un élément fondamental pour la sécurité et la sûreté

Les installations de la plate-forme aéroportuaire du LAMENTIN (unique aéroport de la Martinique) sont situées sur des terrains en grande partie instables. A ce titre, une part importante des pistes a été construite sur des terrains transformés en polders (asséchés et purges des couches de sol de qualité médiocre) ainsi gagnés sur la mangrove à l'aide de remblais.

Or selon le PPR de la ville, ces terrains seraient particulièrement exposés au phénomène de liquéfaction des sols provoqué par le séisme.

Selon les spécialistes, en présence de séismes de forte intensité, seule une partie des pistes et autres installations seraient exploitables.

Il en ressort que dans une telle situation, l'acheminement des secours et l'éventuelle évacuation des sinistres ne pourraient se réaliser au mieux, qu'avec des appareils militaires ou civils nécessitant une courte distance de décollage et d'atterrissage.

Dans ce contexte, un aérodrome sur le territoire de BASSE-POINTE constitue une alternative d'atterrissage et de décollage dans la gestion de crise et l'organisation de secours.

Situé en outre dans le Grand Nord de l'île, cet aérodrome se trouve particulièrement bien positionné pour intervenir en présence de toute autre catastrophe naturelle. En effet, le réseau routier dans ce secteur est relativement fragile et sinueux, recevant régulièrement des glissements de terrain volumineux.

Un aérodrome se présente de toute évidence comme une infrastructure de taille en termes de sûreté et de sécurité du territoire.

DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet qui bénéficie d'un consensus politique, est inscrit au Schéma d'Aménagement Régional.

Il vise à désenclaver le Grand Nord de la MARTINIQUE, allié à la fois le développement économique et la diversification des flux touristiques, la sécurité civile du territoire en cas de crise, et par extension, les activités d'affaires.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

PROPOSER UNE ALTERNATIVE À L'AÉROPORT DU LAMENTIN

o Donner la possibilité aux petits et moyens porteurs de pouvoir manœuvrer sur une piste qui leur sera dédiée.

o Proposer une piste de déroutement en cas de catastrophe naturelle rendant impraticable la piste de l'aéroport du LAMENTIN.

REDYNAMISER LE NORD DE LA MARTINIQUE

- o Développer un tourisme tourné vers les activités et loisirs aéronautiques.
- o Renforcer l’attractivité des activités culturelles et de tourisme de découverte, autour de l’aérodrome.
- o Développer le tourisme aéronautique vers les îles de la Caraïbe.
- o Créer un pôle d’échanges économiques afin de diversifier l’activité économique (actuellement essentiellement rurale), en misant sur les atouts d’une région riche de son histoire et de ses potentialités naturelles et culturelles.

REPOSITIONNER LE NORD DE LA MARTINIQUE À L’ECHELLE DU TERRITOIRE

- o Promouvoir des projets d’envergure liés à l’aérodrome, portés à l’échelle de la MARTINIQUE.
- o Promouvoir et démocratiser les activités aéroportuaires (aéroclubs, écoles de pilotage, services de location ou vente d’avions et hélicoptères, ...) et aéronautiques, parachutisme, ULM, vol à voile, haute voltige, ...).
- o Favoriser les échanges économiques avec la Caraïbe : échanges économiques liés aux spécificités et niches économiques locales des îles de la Caraïbe (exploitation par transport aériens de produits endémiques à chacune de ces îles : fruits de mer, artisanat, matériaux de construction, ...).

Indicateurs d’évaluation :

Indicateur de réalisation :

- Nombre d’atterrissage annuel

Indicateurs d’impact :

- Nombre de création d’entreprises liées à l’aérodrome

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 16 000 000 €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année ...	Coût total
Coût État BOP 123	Investissement					3 000 000,00 €
	Fonctionnement					
Coût CTM	Investissement					8 000 000,00 €
	Fonctionnement					
Coût Europe	Investissement					5 000 000,00 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					16 000 000,00 €
	Fonctionnement					

Durée totale de l’action :

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
Projet																

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-3-2-1 "Martinique Très Haut Débit"

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Projet Assises (O/N) : N

Si oui, n° du Projet Assises :

Thème

- Numérique

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

CTM

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

État, Europe

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

En Martinique, les services numériques sont, aujourd'hui, principalement proposés sur la base du réseau téléphonique établi dans les années 1970, constitué des paires de cuivre sur lesquels les opérateurs proposent depuis le début des années 2000 des services internet dits à haut débit (ADSL).

Le support cuivre atteint ses limites et n'est plus en mesure de supporter durablement l'évolution continue des services de communications électroniques. Une nouvelle rupture technologique est en marche, elle se nomme « très haut débit ». Elle substitue au support cuivre (délivrant le *haut débit*) le support en fibre optique (délivrant le *très haut débit*).

Dans le contexte de libéralisation du secteur des communications électroniques, le déploiement de ces réseaux très haut débit en fibre optique ne sera que partiellement assuré par les opérateurs privés. Ainsi, dans le contexte réglementaire et institutionnel actuel, le déploiement de ces infrastructures d'avenir, en dehors des principales zones agglomérées, passe par l'initiative publique des collectivités locales avec le soutien financier de l'Etat et de l'Europe.

De la stratégie retenue dans le *Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)* de la Martinique voté en novembre 2013 découle le projet MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT.

DESCRIPTIF DU PROJET

I. Description du projet FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné)

Les déploiements de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné représentent un enjeu industriel et financier significatif. Il s'agit pour la Collectivité Territoriale de la Martinique de prévoir le déploiement d'une infrastructure de desserte structurante caractérisée par :

- Environ 94 365 prises à construire, en dehors de Fort-de-France et Schoelcher qui font l'objet d'une initiative privée par l'opérateur ORANGE et des zones câblées par SFR/NUMERICABLE ;
- Un investissement global public, pour la desserte en fibre optique du territoire, d'environ 183 175 212 € (Grand Projet Européen) ;
- Un réseau de près de 4 500 kilomètres à déployer.

L'objectif du projet public MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT est de cibler la couverture à horizon 2022, de l'ensemble des foyers et entreprises martiniquais en Très Haut Débit en fibre optique (FTTH) jusqu'à l'abonné.

II. Construction du réseau Très Haut Débit

La Collectivité Territoriale de Martinique a attribué un marché de Conception-réalisation d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FTTH : fibre optique à l'abonné) sur le territoire de la Martinique en dehors des zones d'investissement privé (Fort-de-France et Schoelcher) au groupement ORANGE SA/CONSTRUCTEL, le 12 juin 2017. Par ailleurs, ce groupement s'est engagé à consacrer 94 631 heures de travail, à l'insertion sociale et professionnelle.

Les prestations sont les suivantes :

- La réalisation des études de conception préparatoires à la construction du Réseau ;
- La construction et l'aménagement des sites techniques d'hébergement du Réseau ;
- La construction des liens et nœuds optiques constitutifs du Réseau ;
- La remise de la documentation technique utile, qualifiant totalement les biens établis dans le cadre du marché, et permettant une exploitation directe par le futur Exploitant du Réseau.

III. Investissement privé

Le projet concerne l'ensemble du territoire martiniquais en dehors des villes de Fort-de-France et Schoelcher qui font l'objet d'une initiative privée par l'opérateur Orange pour une couverture totale en fibre optique d'ici 2020.

Les réseaux câblés déployés sur le territoire, bien qu'étant fragmentés et ne couvrant jamais en totalité le territoire d'une commune, sont considérés comme des réseaux très haut débit. La CTM ne pourra donc pas effectuer de déploiement en fibre optique sur les zones câblées.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

- Population couverte en THD en 2022 : 100 %
- Nombre d'emplois créés

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 183 175 212

Plan de financement tenant compte des recettes prévisionnelles du Projet

Investissements totaux	Montant	Financements	Montant
Premier établissement du réseau - Desserte - éligibles	130 241 403 €	FSN	43 850 000
Premier établissement du réseau - Collecte - éligibles	1 950 000 €	FSN - composante raccorde-ments	6 700 000
Raccordements - éligibles	16 172 650 €	FEDER	34 500 000
Raccordements - non éligibles	13 966 273 €	CTM	23 301 829
Investissements complémentaires - non éligibles	20 844 886 €	Revenus du projet nets des charges d'exploitation (dont charges financières)	74 823 383
Total	183 175 212 €	Total	183 175 212 €
dont éligible	148 364 053 €		

Sources de financement	Coûts éligibles	%	Coûts non-éligibles	%	Coûts totaux	%
FEDER	34 500 000	23%	0 €	0%	34 500 000 €	19%
FSN	43 850 000	29,55 %	0 €	0%	43 850 000	24 %
FSN - composante raccorde-ments	6 700 000	4,70 %	0,00 €	8%	6 700 000	3,30 %
CTM	20 395 684	13,75 %	2 906 145	0%	23 301 829	12,70 %
Revenus du projet nets des charges d'exploitation (dont charges financières)	42 918 369 €	29%	31 905 014 €	92%	74 823 383 €	41%
Total	148 364 053 €	100%	34 811 159 €	100%	183 175 212 €	100%

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

X oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action :

25 ans (durée de la DSP d'affermage SFR COLLECTIVITES)

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-4-1-1

"Revitalisation des zones d'activité"

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Projet Assises (O/N) : OUI

Si oui, n° du Projet Assises : 3.3.16

Thème

- Développement économique/emploi/formation
- Transports/infrastructures

Priorité pour le territoire : 3

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Multiporteurs, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

ETAT, CTM, UE

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les zones d'activité sont caractérisées par une forte mixité d'activités (commerce, industrie, artisanat, services) génératrice de conflits d'usage. La plupart d'entre elles, anciennes et dégradées, sont handicapées par une implantation anarchique d'activités en inadéquation avec les besoins ou les ressources du territoire.

DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agira dans un premier temps de compléter l'étude diagnostic déjà réalisée sur les ZAE publiques avec une approche privée. Cette actualisation, et en fonction des grandes filières à structurer ou à restructurer, devrait se décliner en un plan d'action de requalification assorti d'un plan de déplacement inter-entreprises.

Cette requalification doit être mise en perspective avec la double dynamique d'aménagement du territoire et de développement d'activités complémentaires sur l'ensemble du territoire, pour accompagner **la mise en place du Parc d'Activités économiques ou d'espaces thématiques dédiés.**

Cette action se fera en intégrant la double dynamique d'aménagement du territoire et de complémentarité par filière, avec la prise en compte notamment de :

- la valorisation des énergies renouvelables.
- les problématiques de l'énergie et du climat, des déchets, de la pollution, des déplacements, de l'eau, de la biodiversité et des paysages, la prise en compte de la résilience des infrastructures aux risques majeurs
- la valorisation de l'artisanat : les artisans d'art, les artistes, les restaurateurs, pâtisseries, traiteurs, glaciers,
- l'agro-transformation pour la valorisation de la pharmacopée, de la cosmétique, la gestion des déchets agricoles.

Il appartient aux EPCI de définir dans un premier temps un diagnostic territorial des ZAE dont ils ont en charge la gestion, afin de prioriser les actions à entreprendre. Sur cette base, il conviendra de déposer au fil de l'eau les dossiers de demande de subvention individuels ayant vocation à émerger sur cette ligne.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Objectifs visés : réhabilitation des ZAE dont les thématiques relèvent de l'agro-industrie, des énergies renouvelables et des activités en lien avec les filières identifiées dans le STDEII.

Indicateurs d'évaluation :

Indicateur de réalisation :

- prise en compte du handicap
- prise en compte de l'impact social des travaux
- prise en compte de l'impact environnemental

Indicateurs d'impact :

Par ZAE :

- évolution du nombre de visiteurs
- évolution du taux de satisfaction des visiteurs
- nombre d'emplois créés
- nombre d'entreprises implantées
- **chiffres d'affaires générés**

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 10 500 000 €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année	Coût total
Coût État BOP 123	Investissement					2 500 000 €
	Fonctionnement					
Coût CTM	Investissement					3 000 000 €
	Fonctionnement					
Coût EPCI	Investissement					2 500 000 €
	Fonctionnement					
Coût FEDER	Investissement					2 500 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					10 500 000 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action :

.....
.

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	AE															

MARTINIQUE

FICHE PROJET n°3-4-2-1 "Aménagement des centres-bourgs et amélioration du cadre de vie"

IDENTIFICATION

Type de projet

- **Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation**

Projet Assises (O/N) : OUI

Si oui, n° du Projet Assises : 3.3.3

Thème

- Logement/foncier
- Autre (à préciser) Aménagement urbain

Priorité pour le territoire : 1

DETAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

ETAT - DEAL - Collectivité Territoriale de Martinique – EPCI - COMMUNES

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

État – Communautés d'agglomération – communes – CAF – ODE – EPF MARTINIQUE - opérateurs techniques en charge de l'aménagement - SEM

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les caractéristiques des centres bourgs martiniquais et les contraintes du milieu naturel confrontées aux perspectives d'accroissement démographique et aux besoins de développement des activités économiques, mettent en évidence le risque d'inadéquation prochaine de l'armature urbaine actuelle et plaident ainsi pour un rééquilibrage avec un resserrement de l'habitat vers les zones urbaines, renversant la tendance au mitage et à l'habitat diffus.

Face aux évolutions internes à cet espace mises en exergue par le SAR, (dépeuplement des centres-villes, urbanisation accélérée de la périphérie), se pose la problématique de l'évolution du modèle urbain passant par la reconquête des centres-villes regroupant au centre, les fonctions administratives et financières avec des synergies certaines, par l'habitat et les services de proximité.

Les différentes études et diagnostics portant sur les centres-bourgs martiniquais attestent, dans de nombreux cas, d'une dévalorisation de ces espaces. Plusieurs facteurs s'influençant les uns les autres sont autant d'indices d'une situation qui se dégrade : vacance très importante, dégradation voire insalubrité de nombreux logements, fermeture de commerces, augmentation des dents creuses, diminution et fort vieillissement de la population.

Cette perte d'attractivité des bourgs est préjudiciable à l'ensemble de la Martinique dans la mesure où l'implantation de nouveaux logements et activité en périphérie ou dans les quartiers participent à une dé-densification de la trame urbaine et à un mitage des espaces naturels, forestiers et agricoles.

La nécessité de ce rééquilibrage passe par le renforcement des pôles urbains existants ou présentant un potentiel de développement réel.

La revitalisation des centres-bourgs ne répond donc pas seulement à des objectifs de résorption de la vacance résidentielle ou commerciale et de l'insalubrité mais aussi à la structuration d'une armature urbaine dense organisée autour de pôle de centralité et d'attractivité.

DESCRIPTIF DU PROJET

Les nouvelles dispositions législatives du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique disposent que « les opérations de revitalisation des territoires ont pour objet la mise en œuvre de projets global de territoire destinés à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain des centres-bourg pour améliorer leur attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable ».

Par ailleurs, pour son plan de revitalisation des centres-villes le gouvernement a retenu 222 villes réparties sur l'ensemble du territoire national dont 2 villes pour la Martinique (Fort-de-France et le Lamentin), programme baptisé « Action cœur de Ville » (instruction aux Préfets du 10 janvier 2018).

Le soutien à des projets d'aménagement des centres bourgs devra s'inscrire en cohérence avec les prochaines orientations gouvernementales relatives à un programme en faveur de la revitalisation des centres des petites villes exerçant des fonctions de centralité qui sera piloté par l'ANCT.

Tout en poursuivant les dynamiques initiées dans le cadre du CPER 2015-2020, les projets qui seront financés sur cet axe au titre du programme 112 s'inscriront en lien avec les orientations de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'EVALUATION

Ce projet vise à soutenir les actions suivantes :

1. L'ingénierie urbaine :

- Assistance administrative, technique et financière au montage des projets et des dossiers de financement pour accompagner les porteurs de projet.
- Etudes de faisabilité, pré opérationnelles et opérationnelles d'aménagement.
- Conduite de projet, pilotage et suivi animation des études AMI centre-bourg de la ville de Saint-Pierre (conception d'une charte, conception/réalisation d'une signalétique culturelle, patrimoniale et commerciale, réalisation d'une étude de déplacement urbain.) OPAH...;
- Interventions à caractère économique, social et environnemental, privilégiant l'approche environnementale de l'urbanisme pour l'accompagnement des projets

2. Opérations d'aménagement liées à l'habitat :

- Financement des études pré-opérationnelles de projet d'aménagement dans les centres urbains et autres études pour la mise en place de politiques foncières
- Acquisitions foncières pré-opérationnelles dans les centres urbains et quartiers structurés en vue de renforcer le renouvellement urbain
- Travaux de réhabilitation ou de création d'équipements publics structurants, (équipements sportifs, sociaux ou culturels de proximité, et d'espaces publics concourant à l'amélioration de la vie des habitants et à leur intégration).
- Travaux de création et de réfection des équipements primaires structurants et équipements de viabilisation secondaire (voiries de désenclavement et de piétonisation...).

- Création d'équipements de proximité innovants (ex : jardins collectifs)
- Actions visant à lutter notamment contre l'habitat insalubre et indigne via les dispositifs de requalification de l'habitat dégradé, les opérations de rénovation urbaine, et de requalification des îlots anciens dégradés et de la résorption de l'habitat insalubre
- Interventions sur habitat, portant sur l'amélioration et la construction de logements neufs dans les quartiers avec des aides directes aux opérateurs sociaux

3. Autres opérations d'aménagement urbain :

- Aménagements et infrastructures de proximité concourant à la revitalisation et à l'attractivité des centres-bourgs, (requalification de façade, d'espaces publics, petites infrastructures, opérations de voirie favorisant la circulation et les modes de déplacement doux ...), prioritairement sur les territoires sélectionnés (exemple : 8 communes du Nord de la Martinique, inscrites dans le cadre de la convention de territoire mise en œuvre par la CTM) ;
- Opérations menées dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine NPNRU
- Opérations menées dans le cadre du programme d'action cœur de ville par la ville du Lamentin
- Opérations relevant du périmètre des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, instrument territorialisé intégré ITI pour les villes de Fort de France, Lamentin Robert et Sainte-Marie
- Financement d'opérations d'aménagement exemplaires (éco quartiers)
- Actions de rénovation du patrimoine architectural ou urbain inscrit ou classé

4. Actions à caractère économiques :

- Reconversion de friches urbaines en équipements à vocation économique et/ou sociale
- Création et réhabilitation de lieux de chalandises
- Aide au déménagement d'activité dans le cadre de travaux de démolition du bâti dégradé
- Programme de management commercial des centres bourgs
- Mise en œuvre des dispositifs d'animation commerciale du territoire concerné
- Actions de redynamisation de l'artisanat et du commerce dans les centres-bourgs, prioritairement sur les territoires sélectionnés au titre de l'AMI « centres-bourgs », mais aussi dans le cadre d'un rééquilibrage territorial plus large en faveur des communes du Nord de la Martinique.

Indicateurs d'évaluation :

Indicateur de réalisation :

- Nombre de friches urbaines reconverties
- Nombre de logements réhabilités

Indicateurs d'impact :

- Evolution de la proportion de sols artificialisés (%)
- Evolution du taux de vacance des logements (à l'échelle de la Martinique / à l'échelle des communes ayant bénéficié d'actions relevant de la mesure du CCT)
- Evolution du taux de vacance des commerces ((à l'échelle de la Martinique / à l'échelle des communes ayant bénéficié d'actions relevant de la mesure du CCT)

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 21 924 000 €

		Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Coût total
Coût État BOP 112	Investissement					1 512 000 €
Coût CTM	Investissement					6 512 000 €
Coût État (BOP 123-LBU valorisé)	Investissement					5 000 000 €
Coût EPCI (CACEM valorisé)	Investissement					2 900 000 €
Coût Autres partenaires	Investissement					1 000 000 €
Coût Europe	Investissement					5 000 000 €
Coût total	Investissement					21 924 000 €

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

- oui, en totalité, oui, à hauteur de 15 600 000 Durée totale de l'action : 4 années

Déclinaison du projet	2019																
Projet																	

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-4-2-2

"Politique de la ville : ingénierie et actions"

IDENTIFICATION

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Projet Assises (O/N) : N

Si oui, n° du Projet Assises :

Thème

- Développement économique/emploi/formation
- Jeunesse/sport/vie associative
- Numérique
- santé/ protection sociale
- Egalité femmes-hommes
- Autre : prévention de la délinquance

Priorité pour le territoire : 1

DÉTAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

État, Le Lamentin, Fort-de-France, Le Robert, Sainte-Marie

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Villes en contrat de ville : **le Lamentin, Fort-de-France, le Robert, Sainte-Marie**

Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Cap Nord

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Cette opération s'inscrit dans le cadre des contrats de ville et en lien avec le volet « Politique de la ville » des programmes européens (PO FEDER/FSE de la CTM et PO FSE de l'État).

Les domaines d'intervention de la politique de la ville sont nombreux (insertion, éducation, santé, développement économique, lutte contre la récidive...) et les réponses à construire pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires sont complexes.

Le contrat de ville est le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville.

En Martinique, quatre contrats de ville tentent d'apporter des réponses aux publics les plus précarisés qui sont identifiés dans sept quartiers prioritaires (QPV) situés dans les communes du Lamentin, du Robert, de Sainte-Marie et de Fort-de-France.

- les actions portées dans le cadre de la politique de la ville

La programmation des contrats de ville permet de financer chaque année des centaines de projets portés par des acteurs associatifs. L'État contribue au financement de ces actions grâce aux crédits du programme 147 « politique de la ville ».

L'ensemble des signataires des contrats de ville de Martinique se sont en effet engagés à mobiliser des moyens pour réduire les inégalités qui frappent les quartiers concernés. Ainsi, il convient d'identifier à travers cette fiche projet, les moyens que mobiliseront l'État, la CTM et les autres partenaires en faveur des projets relevant des contrats de ville .

- ingénierie de la politique de la ville

Au regard des premiers éléments de bilan de la politique de la ville, il est impératif de renforcer l'animation et le pilotage des contrats de ville pour améliorer l'impact des actions dans les quartiers prioritaires.

La mise en œuvre de la politique de la ville nécessite donc une ingénierie adaptée et pérenne, c'est-à-dire tout au long de la durée des contrats de ville.

Sur le CPER 2015-2020, nous avons prévu le déploiement de personnes ressources compétentes en matière de conduite de projets dans les quatre communes concernées.

Ainsi, depuis une année, la ville du Lamentin a recruté un chargé de mission qui gère les problématiques liées à l'urbain et au développement économique. La ville de Fort-de-France a engagé le processus de recrutement d'un manager de centre-ville pour accompagner le développement économique du centre-ville. Enfin, les villes du Robert et de Sainte-Marie vont bientôt recruter chacune un(e) chargé(e) de mission pour animer l'atelier santé ville et le contrat local de santé.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet porte à la fois sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la politique de la ville, et sur l'ingénierie nécessaire.

1/ actions

- Faciliter la réalisation des actions dans les quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Améliorer la lisibilité des moyens alloués aux opérateurs associatifs dans le cadre des programmations annuelles issues des appels à projets des contrats de ville

2/ ingénierie

- Déploiement de chefs de projets territoriaux et thématiques dans les 4 communes en politique de la ville (Fort-de-France, le Lamentin, le Robert et Sainte-Marie),
- Soutien à l'ingénierie et à la conduite de projets dans le cadre des 4 contrats de ville
- Assistance technique (expertise, qualification, formation),
- Études pour permettre la compréhension des enjeux territoriaux.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Cette action vise à accroître l'efficacité de la politique de la ville par un meilleur soutien des porteurs de projets et par le renforcement du pilotage des 4 contrats de ville.

Indicateurs d'évaluation

Quantitatifs :

- Nombre de chargés de projet recrutés ou affectés aux contrats de ville
- Nombre d'actions pilotées par les chargés de projet

- Nombre de projets réalisés par contrat de ville, par pilier et par an pour mesurer la progression des programmations annuelles

Qualitatifs :

- Amélioration de l’animation et du pilotage du contrat de ville
- Questionnaires de satisfaction des bénéficiaires des actions

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 14 720 508 € dont 460 508 € pour l’ingénierie et 14 260 000 € pour les actions.

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût État BOP 147 valorisé (dont 100 K€ pour ingénierie contrat de ville)	Investissement					
	Fonctionnement	1 700 000 €	1 700 000 €	1 700 000 €	1 700 000 €	6 800 000 €
Coût CTM contractualisé (ingénierie contrat de ville)	Investissement					
	Fonctionnement	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	100 000 €
Coût CTM valorisé (dont 40,5 K€ pour ingénierie PNRQAD)	Investissement					
	Fonctionnement	1 685 127 €	1 685 127 €	1 685 127 €	1 685 127 €	6 740 508 €
Coût Partenaires EPCI valorisé (dont 100 K€ pour ingénierie contrat de ville)	Investissement					
	Fonctionnement	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	720 000 €
Coût Partenaires ARS CLS/ASV valorisé (dont 120 K€ pour ingénierie Atelier Santé Ville)	Investissement					
	Fonctionnement	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	360 000 €
Coût total	Investissement					
	Fonctionnement	3 680 127 €	3 680 127 €	3 680 127 €	3 680 127 €	14 720 508 €

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action :

4 ans

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022												
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Projet	AE															

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-5-1-1

**"Déclinaison du Plan Eau Dom :
Accompagnement à la mise en œuvre des trois contrats de progrès CACEM – CAESM – CAPNM"**

Résumé du projet :

Le projet consiste à accompagner partiellement sur la durée du contrat de convergence le plan Eau DOM d'un coût total de 217 M€. Il est proposé un accompagnement de 56,14 M€ pour la période 2019-2022. A noter pour l'instant que seul le contrat de progrès avec la CACEM est signé.

IDENTIFICATION

Type de projet

- **Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation.**

Projet Assises (O/N) : N **Si oui, n° du Projet Assises :**

Thème

- **Eau/assainissement/déchets**

Priorité pour le territoire : 1

La mise en œuvre du plan Eau DOM est une priorité pour le territoire.

DÉTAILS DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

EPCI

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Le Plan Eau Martinique s'articule autour d'une équipe projet composée de la DEAL et de l'ODE.

Un comité des financeurs et de suivi est chargé d'accompagner la mise en œuvre du Plan Eau Martinique et de formuler des avis et propositions pour le financement des actions inscrites dans les contrats de progrès, et de rendre compte à la Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau de l'avancement des mesures prises pour la mise en œuvre du plan eau.

Le comité des financeurs et de suivi est composé de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, de la Collectivité Territoriale de Martinique, de l'Office de l'Eau, de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des Dépôts, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et de l'Agence Régionale de Santé.

La mise en œuvre du Plan Eau Martinique, et notamment sa déclinaison en contrats de progrès destinés à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, mobilise les élus et équipes techniques des 3 Communautés d'Agglomération de la Martinique.

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Suite aux recommandations du Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique et à l'Évaluation de la Politique de l'Eau, la conférence environnementale a acté la nécessité d'agir de façon spécifique dans les départements et collectivités d'outre-mer, pour y améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, en préconisant l'élaboration d'un plan pluriannuel pour améliorer la gouvernance de l'eau dans les territoires concernés, renforcer l'ingénierie, et consolider le financement des projets structurants.

Un rapport sur les services publics d'eau et d'assainissement dans les DOMS, diligenté par les Ministres de l'environnement et des outre-mer à une mission d'inspection, a conduit à engager un plan d'actions, par accompagnement sur dix ans, des collectivités compétentes en matière d'eau potable et assainissement qui se structure autour de 4 principes directeurs.

Pour la Martinique, le plan d'actions s'articule autour d'une Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau, co-présidée par le Préfet de Martinique et le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, et d'une équipe projet en charge de la mise en œuvre et du suivi des principes arrêtés par les acteurs concernés.

Un document stratégique, rédigé en collaboration avec les collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement et l'Office de l'Eau de Martinique, a été approuvé le 14 décembre 2016 lors de la première conférence régionale des acteurs de l'eau.

Les orientations stratégiques, pour la mise en œuvre du plan d'actions martiniquais concernent :

OS 1 : Le renforcement de la gouvernance des collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement ;

OS 2 : Le renforcement des capacités techniques et financières pour assurer la qualité et la soutenabilité des services de production, de distribution de l'eau potable et de traitement des effluents ;

OS 3 : La redéfinition des priorités techniques en améliorant les services d'eau potable et en développant l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement.

DESCRIPTIF DU PROJET

L'élaboration des contrats de progrès pour la mise en œuvre du Plan Eau Martinique :

L'objectif de ce nouveau mode de contractualisation, entre les financeurs et les autorités organisatrices, vise à permettre à ces dernières de renforcer leurs capacités d'action tout en améliorant de manière pérenne la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Les Contrats de progrès sont avant tout des contrats d'objectifs, non pas parce qu'ils vont permettre une évaluation des performances des services et des organisations, mais bien plus parce qu'ils représentent un outil de pilotage des moyens déployés pour améliorer résolument la qualité du service.

Le contenu du Contrat de Progrès est par ailleurs, par conception, proportionné à la nature des enjeux, techniques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels doivent répondre les Collectivités compétentes dans le cadre de leurs missions de service public.

Ces contrats, élaborés par les Communautés d'Agglomération, ambitionnent de définir les objectifs et moyens dédiés (plan d'investissement et de renforcement des capacités) pour l'évolution favorable des performances techniques et financières des services d'eau et d'assainissement, avec comme priorité, de mobiliser les autorités organisatrices pour une gestion visant à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Préalablement à la rédaction du Contrat de Progrès, un diagnostic partagé entre les services est réalisé et constitue le point de départ du travail d'élaboration conduisant à la définition des actions à mettre en œuvre et la séquence de temps nécessaire à leur réalisation effective.

Après avoir rappelé le contexte technique et administratif dans lequel les services publics d'eau et d'assainissement s'exécutent, les contrats précisent les relations entre les collectivités compétentes et la

Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau, actant d'engagements réciproques liant les parties et fixant ensuite les objectifs et les performances et/ou marqueurs de progrès à atteindre par le service, en décrivant les outils, tels que les indicateurs, qui permettront d'évaluer les moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Pour la Martinique, si le contrat de progrès de la CACEM a été signé le 11 avril 2018, pour Cap Nord et Espace Sud les contrats sont toujours en cours de finalisation, compte tenu notamment des difficultés rencontrées pour l'élaboration de trajectoires financières soutenables.

Indicateurs d'évaluation :

Les indicateurs d'évaluation seront issus de chacun des trois contrats de progrès et doivent permettre de mesurer l'état d'avancement des contrats.

Indicateur de réalisation :

- Signature des 3 contrats de progrès : OUI/NON,
- Equipe projet en place : OUI/NON
- Organisation de 2 conférences régionales des acteurs de l'eau par an : OUI/NON
- Mise en place d'un comité des financeurs : OUI/NON

Indicateurs d'impact :

- Rendement des réseaux d'eau potable (%)
- Conformité des dispositifs d'assainissement (OUI/NON)

Besoins estimés pour l'exécution des 3 contrats de progrès pour une durée de 5 années (2019/2023) (en M€) :

Contrat progrès	AEP	AC	ANC	total
CACEM	37	29	0,6	66,6
CAESM	64	21	0,5	85,5
CAP Nord	38	26	0,9	64,9
Total	139	76	2	217

Conditions d'examen des demandes à l'AFB :

Les demandes exprimées au titre du plan Eau DOM seront acceptées après une instruction technique destinée à vérifier la viabilité technique des projets et suite à leur examen par les instances de décision respectives, selon les modalités en vigueur propres à l'établissement, et notamment en conformité avec son programme d'interventions.

Les montants mentionnés pour l'Agence française pour la biodiversité (AFB) sont inscrits, sous réserve des budgets votés par son Conseil d'administration et par celui du futur Office français de la biodiversité.

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 56 140 000 €

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4.	Coût total
Coût Etat (contractualisé AFB)					6 480 000 €
Coût CTM					15 000 000 €
Coût partenaires (CACEM)					3 760 000 €
Coût partenaires (CAESM)					4 820 000 €
Coût partenaires (CAPNORD)					3 660 000 €
Coût Partenaires (ODE)					16 920 000 €
Coût Partenaires (FEDER)					5 500 000 €
Coût total					56 140 000 €

Durée totale de l'action :

La durée d'exécution des actions contractualisées dans le 3 contrats de progrès est de 5 années, période renouvelable pour une durée identique, en fonction du niveau d'avancement du plan d'actions retenu pour l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022															
Projet																			

MARTINIQUE

FICHE PROJET n° 3-5-2-1

"Outils de gouvernance de l'eau et de l'assainissement"

Résumé du projet :

Cette fiche-cadre regroupe 4 projets des Assises constituant des outils de gouvernance et d'aide au pilotage de la politique de l'eau et de l'assainissement en Martinique :

- la réalisation d'une étude de faisabilité des solutions adaptées pour mettre en place une gouvernance unique en matière de production et d'adduction d'eau potable
- la réalisation d'une étude pour mettre à jour et mieux calculer les données permettant d'explicitier le prix de l'Eau en Martinique
- l'élaboration d'un modèle de gestion durable et équitable de la ressource en eau
- la mise en place d'un observatoire des coûts des travaux sur l'eau.

IDENTIFICATION

Type de projet

- Autre projet, méritant de figurer dans les annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres de solutions et de la transformation »

Projet Assises (O/N) : **Si oui, n° du Projet Assises :** 3.2.2 / 3.2.3 / 3.2.4 / 3.2.6

Thème

- Eau/assainissement/déchets

Priorité pour le territoire : 2

DÉTAILS DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

ODE / EPCI / CTM

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

CEB, AFD, CDC, CTM, AFB, DEAL

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

1. Gouvernance unique de l'eau

Le SDAGE 2016/2021 précise qu'une gestion unique de l'eau à l'échelle de la Martinique doit être mise en place et que les objectifs sont de favoriser l'interconnexion et la solidarité inter bassin, améliorer la

gestion, l'utilisation et la mutualisation des ressources et faciliter la mise en place d'investissements coordonnés (notamment dans le domaine de l'assainissement).

2. Expliciter les prix de l'eau en Martinique

Aujourd'hui, l'observatoire des prix de l'eau (au sein de l'observatoire de l'eau) publie annuellement un analyse statistique. Cependant, il faudrait compléter ces données d'une analyse qualitative, non réalisée.

L'étude de COGITE commandée par l'OPMR (Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus) a montré des limites. Il serait souhaitable - 4 ans après - de fournir un complément plus approfondi sur les derniers exercices disponibles.

3. Modèle martiniquais de gestion durable et équitable de la ressource en eau

Ce projet constitue la mesure n°1 du programme de mesures associé au SDAGE 2016-2021

4. Mise en place d'un observatoire des coûts des travaux sur l'eau :

La DCE exige la mise en place d'observatoire des coûts de travaux dans chaque bassin. En Martinique le SDAGE prévoit (disposition I-D-6) la mise en place au sein de l'observatoire de l'eau (porté par l'Office) d'un observatoire des coûts de travaux sur l'eau en Martinique.

Objectif(s) :

Disposer de coûts de référence pour les travaux sur l'eau en Martinique

Optimiser la dépense publique pour le renouvellement et le développement des infrastructures d'eau et des travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques.

Permettre une meilleure analyse des demandes d'investissements

améliorer l'estimation de la mise en œuvre du SDAGE

DESCRIPTIF DU PROJET

1. Gouvernance unique de l'Eau

Le projet consiste à réaliser une étude de faisabilité des solutions adaptées afin de tendre vers une gouvernance unique en matière de production et d'adduction d'eau potable.

Une réflexion est actuellement en cours avec les EPCI et l'état d'avancement sur leur volonté à mutualiser.

2. Expliciter les prix de l'eau en Martinique

Le projet consiste à réaliser une étude permettant d'expliciter le prix de l'Eau en Martinique.

Il s'agit de poursuivre l'étude menée par le cabinet COGITE sur la période 2009-2014 pour intégrer les exercices 2015, 2016 et 2017 d'une part, et d'autre part essayer de détailler davantage la décomposition des coûts notamment au travers d'entretien avec les directeurs financiers des différentes structures.

3. Modèle martiniquais de gestion durable et équitable de la ressource en eau

Le projet consiste à élaborer un modèle de gestion durable et équitable de la ressource en eau, destiné à

- garantir les différents usages en particulier la continuité de l'AEP (Approvisionnement en Eau potable) dans le respect de l'environnement (débits minimum biologiques),
- disposer d'un outil d'aide à la décision pour prioriser les investissements en matière d'infrastructures de production et d'adduction primaire d'eau potable ainsi que les prises d'eau,
- optimiser les dépenses de fonctionnement,
- permettre une mutualisation progressive de la gestion et de l'amortissement des infrastructures de production d'AEP,
- s'adapter au changement climatique.

4. Mise en place d'un observatoire des coûts des travaux sur l'eau :

Le projet consiste à mettre en place un observatoire des coûts des travaux sur l'eau en Martinique.

Cet observatoire permettra de

- disposer de coûts de référence pour les travaux sur l'eau en Martinique,
- d'optimiser la dépense publique pour le renouvellement et le développement des infrastructures d'eau et des travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques,

- de permettre une meilleure analyse des demandes d'investissements
- et d'améliorer l'estimation de la mise en œuvre du SDAGE.

OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Indicateurs d'évaluation :

Indicateur de réalisation :

- Etude de faisabilité d'une gouvernance unique de l'eau réalisée (OUI/NON)
- Etude destinée à expliciter le prix de l'eau en Martinique réalisée (OUI/NON)
- Mise en place d'un observatoire des coûts de travaux sur l'eau (OUI / NON)

Indicateurs d'impact : /

- Mise en place d'une gouvernance unique de l'eau (OUI / NON)

COÛT DU PROJET (HT, en €) : 580 200 €

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
Coût Etat (AFB valorisé)	Investissement					136 000 €
	Fonctionnement					
Coût Partenaires (ODE)	Investissement					396 200 €
	Fonctionnement					
Coût CTM	Investissement					48 000 €
	Fonctionnement					
Coût total	Investissement					580 200 €
	Fonctionnement					

Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ?

- oui, en totalité, oui, à hauteur de Non

Durée totale de l'action : 4 ans.

Déclinaison du projet	2019	2020	2021	2022															
Projet																			